

Questions au Feuilleton

LE MOUVEMENT GÉNÉRAL ANNUEL DES MARCHANDISES
DANS LES PORTS DE L'EST

lifax, de Saint-Jean, de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal, exprimé (i) en tonnes (ii) en pourcentage de tonnes, b) le mouvement total annuel des marchandises manutentionnées?

Question n° 2435—M. Forrestall:

Entre 1968 et 1974 inclusivement, quels ont été a) le mouvement général annuel des marchandises manutentionnées dans les ports d'Ha-

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux nous transmet l'état suivant:

| Port | Franc de marchandises diverses manutentionnées aux ports de l'est du Canada (en tonnes) | | | | | | |
|--------------------|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 |
| Halifax | 642,133 9.4% | 892,283 11.5% | 803,338 9.7% | 1,120,183 13.8% | 1,719,419 20.3% | 1,840,971 21.5% | 2,312,505 23.8% |
| Saint-Jean (N.-B.) | 998,999 14.6% | 1,198,360 15.5% | 1,407,970 17.1% | 1,311,841 14.6% | 1,718,768 20.3% | 1,683,536 19.6% | 1,921,693 19.8% |
| Québec | 751,845 11.0% | 844,564 10.9% | 1,009,898 12.3% | 1,292,788 14.3% | 1,152,065 13.6% | 1,099,855 12.8% | 1,222,855 12.5% |
| Trois-Rivières | 484,031 7.1% | 511,297 6.6% | 498,414 6.0% | 395,594 4.4% | 329,951 3.9% | 267,646 3.2% | 235,464 2.4% |
| Montréal | 3,952,865 57.9% | 4,283,873 55.5% | 4,520,184 54.9% | 4,775,520 52.9% | 3,555,359 41.9% | 3,679,689 42.9% | 4,036,975 41.5% |
| Total | 6,829,873 100.0% | 7,730,377 100.0% | 8,239,804 100.0% | 9,015,926 100.0% | 8,475,562 100.0% | 8,571,697 100.0% | 9,729,492 100.0% |

SOURCE: CPN, Ottawa

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT
DE DOCUMENT

L'ACDI

Question n° 1591—M. Reynolds:

1. a) Qui est président de l'ACDI, b) quel est son traitement, c) à combien se sont chiffrées ses dépenses en 1974?
2. Quels sont les membres du Conseil d'administration de l'ACDI?
3. Combien de divisions l'ACDI compte-t-elle et quelles sont-elles?
4. Combien de divisions sont a) unilingues anglaises, b) unilingues françaises, c) bilingues?
5. a) Combien d'employés à plein temps et à temps partiel l'ACDI compte-t-elle, b) quel est leur traitement, c) à combien se sont élevées leurs dépenses en 1974?
6. Quelles ont été les dépenses de l'ACDI en 1974 et quelle partie de cette somme a été affectée a) aux frais d'exploitation, b) aux sociétés ou aux organismes?

(Le document est déposé.)

● (1620)

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, j'hésite à invoquer le Règlement, mais il s'agit de la question n° 2030 que j'avais inscrite au *Feuilleton* plus tôt cette année et qui a reçu une réponse hier. Je demandais les noms des avocats agissant au nom de la SCHL dans la circonscription de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo. La réponse que j'ai reçue portait la signature du ministre chargé du logement, tandis que dans le compte rendu je constate que c'est le secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines qui a donné la réponse.

[M. Marchand (Langelier).]

Ce qui m'inquiète, c'est que l'on nous a dit à plusieurs reprises à la Chambre que le ministre n'est pas obligé de répondre correctement aux questions pendant la période des questions. D'une manière générale, on admet que le ministre doit donner une réponse honnête, complète et directe aux questions inscrites au *Feuilleton*, et du mieux qu'il peut.

L'exemple le plus flagrant est la question n° 2030. Un ministre a bel et bien répondu à plusieurs reprises à côté de la question. J'ai demandé le nom des avocats qui figurent sur la liste approuvée par la SCHL dans ma circonscription. Il a donné le nom des avocats de trois comtés sans parler du tout de ceux de la municipalité régionale de Waterloo.

Il n'a pas répondu du tout à la deuxième question dans laquelle je demandais le nom des avocats qui figurent sur la liste approuvée par la SCHL dans ma circonscription et il ne m'a pas dit pourquoi il n'y a pas répondu. Il n'a pas répondu du tout à la deuxième partie de la première question; je demandais quelle somme avait été versée aux avocats au nom du gouvernement fédéral; là non plus, on ne m'a pas expliqué pourquoi il n'a pas répondu à ma question. Je n'ai pas eu de réponse à la question 4a). Je demandais si les députés avaient été consultés pour la nomination des avocats dans leur circonscription. En réalité, comme la Chambre le sait, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a envoyé une lettre aux députés libéraux, aux représentants du parti libéral et aux délégués du parti des circonscriptions qui ne sont pas représentées par un député libéral; une copie de cette lettre a été publiée; ce qui montre que ces sources ont exercé une influence. Le ministre a refusé de répondre à cette partie de la question.